



FORMATION

Agent de Prévention et de Sécurité

(Titre professionnel RNCP 34649)

Publics concernés :

Toute personne souhaitant devenir Agent de Prévention et de Sécurité et obtenir une carte professionnelle

Conditions d'accès :

Autorisation Préalable (Attention : 4 semaines de délai pour l'obtention de la notification)

Savoir lire et écrire le français

Avoir réussi les tests d'entrée en formation

Objectifs pédagogiques :

Les stagiaires seront capables d'exercer leurs nouvelles fonctions d'agent de sécurité dans un service de sécurité.

Moyens pédagogiques :

Exposés théoriques et discussions

Exercices pratiques

Evaluations théorique et pratique

Documents remis :

Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire.

Attestation de formation nominative.

Conditions de réalisation :

Durée : UV1 Secourisme : 2 jours, soit 14 heures

H0V-BO : 1 jour, 7 heures

Formation : 24 jours, dont 1 jour d'examen soit 168 heures

Intervenants : Formateurs spécialisés en sécurité privée

Responsable pédagogique : Directeur du centre de formation / Dirigeant spécialisé

Evaluation / Validation :

Epreuve théorique : rédaction d'un devoir (note 12/20 minimum)

Epreuve pratique : 30 minutes devant un jury

Titre RNCP34649 Enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles Agent de prévention et de sécurité – Niveau 3 en date du 28 Mai 2020

Tarifs :

Formation réalisée en inter-entreprise ou en intra-entreprise. Consulter notre grille tarifaire. Devis sur simple demande.

Accessibilité :



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le référent handicap du centre qui étudiera votre situation et les possibilités d'accès.



FORMATION

Agent de Prévention et de Sécurité

(Titre professionnel RNCP 34649)

Programme détaillé :

→ **UV1 : MODULE SECOURISTE (SST)** - 14 heures

→ **UV2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE** - 16 heures + 5 heures

Tronc commun : 16 heures

Spécialité : 5 heures

→ **UV3 : MODULE GESTION DES CONFLICTS** – 5 heures + 9 heures

Tronc commun : 5 heures

Spécialité : 9 heures

→ **UV4 : MODULE STRATEGIQUE** - 6 heures + 2 heures

Tronc commun : 6 heures

Spécialité : 2 heures

→ **UV5 : MODULE INCENDIE** – 7 heures

→ **UV6 : MODLITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DE SON METIER** – 7 heures

→ **UV7 : MODULE TERRORISME** - 13 heures

→ **UV8 : MODULE PROFESSIONNEL** – 45 heures

→ **UV9 : MODULE PALAPTION ET INSPECTION DES BAGAGES** – 7 heures

→ **UV10 : LA TELESURVEILLANCE ET LA VIDEOPROJECTION** – 7 heures

→ **UV11 : MODULE DE GESTION DES RISQUES** – 11 heures

→ **UV12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE**– 7 heures

→ **UV13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES** – 7 heures

→ **UV14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE** – 7 heures

→ **LA FORMATION A LA PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE H0V-B0** – 7 heures

→ **EXAMEN**

UV1 : Candidat apte ou inapte selon la grille de certification de l'INRS

UV2 à 14 : Devoir : Note >12 : l'unité de valeur est acquise

Note <8 : candidat doit suivre une formation

Note entre 8 et 12 : le candidat pourra se représenter à une nouvelle session

UV15 : Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort